



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6032237

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/02/2026 10H55 C:000955 I:31882
V/REF : F01/CDE/V33655
V/Email reçu le Mardi 24/02/2026 a 10H55

CDC HABITAT SOCIAL - SITE F01
SIRET : 552 046 484 00325
33 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE
TSA 41432
75621 PARIS CEDEX 13

V/REF.IMM. 0293
IMMEUBLE : AUBEPINES -0293
23, RUE DE POMMARD
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Dijon, le 09 Mars 2026

Référence Marché : 076/24/R06-Lot2Q-Ag&S.Quetigny
LOCALISATION : 23 RUE DE POMMARD - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - M. DANDONNEAU - LOGT 17 -
4E ÉTAGE - 0603476076
MOTIF : INTERVENIR POUR VANNES THERMOSTATIQUES BLOQUÉES - FAIRE DEVIS SI
REMPLACEMENT (CHAUF COLL) - CHV031
Donneur d'ordre : Mme J BEGIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 26 FÉVRIER 2026 A 16H15
DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL
PAS DE POSSIBILITÉ DE DÉBLOQUER LES VANNES
UN DEVIS VA SUIVRE POUR LE REMPLACEMENT

OBSERVATIONS : EV AB Email envoyé le 06/03/26 a 14H46 Mme J BEGIN
UN DEVIS VA SUIVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	CHV031-Ffait petit dépannage (yc dépl.)	1	65,00	65,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6032237

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	65,00
T.V.A. a 10,00%	6,50
TOTAL T.T.C.En EURO	71,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Bon de Facturation
N° F01/V33655
du 17/10/2025

24/02/2026 à 10H55

Page 1/1
Editée par FMENANT

Adresse de facturation :

CDC Habitat Social**SIRET : 552046484 00325****Comptabilité Fournisseurs****33 avenue Pierre Mendès-France****TSA 41432****75621 Paris CEDEX 13****Contact :** BEGIN Jennifer**Mail:** Jennifer.BEGIN@cdc-habitat.fr**SAS SERVIMO BOURGOGNE****550 / 570 ROUTE DE TERNANT****01570 FEILLENS**

Travaux à réaliser entre le 17/10/2025 et le 24/10/2025

Marché n°054237/T50/001

Référence 076/24/R06

mail : servimobfc@servimo.fr

Tél : 00 85 20 30 60

vannes thermostatiques bloquées, faire devis si remplacement (chaufcoll) /

Prestation Parties Privatives

AUBEPINES (0F01-458A-01-01)

23 RUE DE POMMARD

21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Appartement n°124964, porte n°17, 04ème étage, Type 3

Occupant actuel : M. DANDONNEAU JEAN-YVES (226420/22)

Portable : 06 03 47 60 76

Prestation	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA (€)
0F01-458A AUBEPINES				
FORFAIT PETIT DÉPANNAGE (CHV031)	65,00	1,00 FT	65,00	6,50
Forfait comprenant : Le déplacement, la main d'oeuvre, les petites fournitures de matériel pour réparation de pannes en parties privatives ou en parties communes.				

Virements Centralisés
Paiement 60 jours à date facture

Total HT		65,00 €
Total TVA	10,00 %	6,50 €
TOTAL TTC		71,50 €

CDC Habitat Social atteste que l'immeuble objet des travaux de la présente commande est achevé depuis plus de deux ans et est à usage d'habitation. Le taux de TVA à appliquer sur les prestations est de 10,00 %.

Signataire
BEGIN Jennifer

La facturation concernant cet engagement devra être adressée dans un délai de 18 mois suivant l'exécution des travaux et leur réception par CDC Habitat. Passé ce délai, la facture sera considérée prescrite et ne sera pas payée. La date contractuelle retenue est la date de réception de la facture.

La facture, libellée au nom de CDC Habitat Social devra être transmise par voie dématérialisée à factures@cdc-habitat.fr pour paiement. Cette dernière devra préciser le numéro de commande. Sans cette mention, elle sera retournée. Veuillez noter qu'il est nécessaire d'attendre la réception du bon de facturation pour envoyer votre facture (la réception attestant de la réalisation effective des prestations commandées).

Attestation écrite de communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante et de plomb.
(Art. R 4412-97 du Code du Travail modifié par Décret n°2012-639 du 4 mai 2012) (Art. L 1334-9 du Code de la Santé Publique)L'entreprise reconnaît disposer de tous les équipements et logiciels informatiques nécessaires, avoir pu éditer et consulter à partir du site Extranet dédié : <https://echodiag-cdchs.cdc-habitat.fr>, le (les) D.T.A, D.A.P.P et C.R.E.P du (des) bâtiment(s) objet(s) des travaux décrits dans le présent bon de commande.

Votre login de connexion est : 29910967351. Le mot de passe est : CDCH@biTat0000.